

dith a prononcé dans l'Assemblée législative d'Ontario sur la même question. Il a condamné en termes très sévères l'application d'expressions blessantes et injurieuses aux membres du parlement qui s'étaient voté une augmentation de salaires. En Angleterre le principe a été récemment adopté par le parlement impérial. Le parlement a fixé une somme très modique, mais il a fait admettre le principe, et sans doute il l'appliquera plus tard d'une manière plus étendue. Aux Etats-Unis, durant plusieurs années, il a été payé aux membres du Congrès cinq mille dollars par année, plus une somme de douze à quinze cents dollars pour payer leurs secrétaires. Je crois que maintenant on se propose d'élever le salaire à sept mille sept cents dollars, sans compter les salaires qui continueront d'être payés aux secrétaires. Dans la confédération australienne le salaire des membres du parlement est de quatre cents louis ou deux mille dollars, et cependant l'Australie ne peut pas être comparée au Canada au point de vue de la richesse et de l'importance des questions sur lesquelles elle doit légiférer.

Dans quelques provinces de l'Australie—la Nouvelle-Galles-du-Sud et Victoria—il est payé aux membres du parlement £300 comme indemnité sessionnelle. On a fait beaucoup de bruit dans le pays relativement à cette question. Quoi qu'il en soit, quand les électeurs la discuteront avec calme et bon sens, ils ne trouveront guère à redire à cette mesure. J'avais l'intention de faire quelques observations relatives aux sujets mentionnés dans l'adresse, et je saisis à présent l'occasion, comme j'ai disposé de la question qui occupait le plus mon esprit au moment de prendre la parole, je saisis, dis-je l'occasion de faire tout de suite quelques observations que je voulais remettre à plus tard. L'honorable sénateur qui a proposé l'adresse a prononcé un discours admirable, que j'ai écouté avec la plus grande attention, comme j'ai écouté aussi celui de mon honorable ami qui l'a secondé et qui parle toujours avec tant de justesse et d'à-propos. Quoi qu'il en soit, l'honorable sénateur qui a proposé l'adresse a ramené dans la discussion le bill d'autonomie et a rappelé la lutte qui s'est faite, à la dernière session, sur cette mesure. Vu la longue discussion qui a eu lieu, vu la grandeur des principes mis en cause, malgré

le peu de satisfaction que la mesure a donnée à un grand nombre de personnes du Nord-Ouest, vu que les coréligionnaires de la minorité dans les autres provinces du Canada comprennent qu'ils n'ont pas reçu ce que leur avait promis sir Wilfrid Laurier, personnellement je crois que cette question n'aurait pas dû être agitée de nouveau.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

L'honorable M. FERGUSON: Nous avons tant de questions importantes à traiter que nous ne pouvons nous remettre à discuter les questions qui ont été traitées durant les sessions précédentes. Nous devons nous occuper des questions à mesure qu'elles nous sont soumises à chaque session. D'ailleurs mon honorable ami n'a pas dans ses observations touché un seul point important relativement à l'octroi de l'autonomie aux provinces d'Alberta et de la Saskatchewan. Et c'est pourquoi je considère qu'on a commis presque un crime constitutionnel en laissant de côté M. Haultain pour demander à M. Walter Scott de former un gouvernement dans la Saskatchewan. J'avais espéré, vu ce qui était arrivé à un ancien gouverneur de la Colombie-Anglaise, que le gouvernement avait démis de ses fonctions, à peu près de la même manière que le gouvernement de sir John Macdonald avait démis le lieutenant-gouverneur Letellier, dans la province de Québec, j'avais espéré, dis-je, que notre constitution fonctionnerait bien d'année en année sous les différents régimes politiques du pays, et qu'on n'aurait plus à se plaindre que les gouverneurs se servent indûment de leur influence ou agissent indûment sous l'influence du gouvernement fédéral. Une impression pénible a été créée par le fait que le gouverneur de la Saskatchewan a subi l'influence du gouvernement fédéral à Ottawa, qu'il a laissé de côté l'homme qui méritait le plus d'être choisi, qui jouissait le plus de la confiance du peuple—M. Haultain—pour prendre dans l'arène fédérale M. Walter Scott et lui demander de former un gouvernement. Parlant sur ce sujet, le premier ministre a dit que M. Haultain ne s'était pas montré respectueux de la constitution de la nouvelle province et que c'était pour cela qu'il avait été relégué dans l'ombre. Les honorables sénateurs comprendront que tout homme aurait pu être ostracisé de la même façon.